

# Envie de VOTER EN LIGNE ?



... alors inscrivez-vous  
jusqu'au 27 novembre 2016

[www.chvote.ch/inscription](http://www.chvote.ch/inscription)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

## CONTEXTE

Le canton de Genève est pionnier en matière de vote électronique. En effet, il offre depuis plus de 13 ans la possibilité de voter par Internet aux électrices et électeurs résidents (première utilisation en 2003). Le système utilisé par les électrices et électeurs genevois est un système public et transparent entièrement créé, développé et géré par l'Etat de Genève.

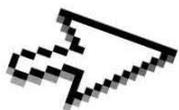
Actuellement, lors d'une opération électorale avec une portée fédérale, seul 30% de l'électorat résident peut voter de manière électronique. Cette limitation fédérale est appelée à évoluer dans les années à venir pour permettre à toute la population de voter de manière électronique.

Jusqu'au mois de septembre 2016, cette limite était garantie en proposant le vote électronique aux électrices et électeurs de 16 communes genevoises. Dorénavant, toute électrice ou tout électeur résidant dans le canton de Genève pourra s'inscrire pour bénéficier de ce troisième canal de vote. A ce stade, la limite des 30% de l'électorat est maintenue.

Dès la votation populaire du 27 novembre 2016, seules les personnes inscrites sur le registre «électeurs vote électronique» recevront le matériel permettant de voter par Internet.

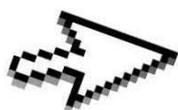
## INSCRIPTION

Si vous vous êtes déjà inscrit-e lors d'une précédente votation, vous n'avez rien à faire. Sinon, vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire.



**Vous pouvez cocher la case au bas de votre carte de vote «Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations».**

<b>CARTE DE VOTE</b> TSTZ000001		<b>VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE</b> Date de naissance complète JOUR MOIS ANNÉE A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER Signature : _____ Numéro de carte de vote : _____ Votre local de vote est : _____
21-03		
<b>P.P.</b> CH-1211 Genève 26	Poste CH SA	
		
<small>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Chancellerie d'Etat Service des votations et élections</small>		<b>INSCRIPTION AU VOTE ELECTRONIQUE</b> <input type="checkbox"/> Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations
<small>Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations 8 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle, délivrée par l'OCPM pour 25 Fr.</small>		



**Vous pouvez vous inscrire via le site web e-démarches (<http://ge.ch/e-demarches/>), en cliquant sur la rubrique Citoyenneté - Etat civil jusqu'au dimanche 27 novembre 2016 pour le scrutin du 12 février 2017, à l'aide de votre numéro de carte de vote.**

**L'inscription est valable pour toutes les futures votations.**

**Pour les opérations électorales fédérales, les inscriptions ne peuvent pour le moment pas dépasser les 30% de l'électorat.**

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites pourront le faire à chaque votation dans la limite des 30%.

## Plus d'informations sur la procédure d'inscription

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure d'inscription sur <http://www.chvote.ch/inscription>.

## Des difficultés ?

Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, veuillez prendre contact avec le Helpdesk qui vous informera et vous aidera en fonction de votre situation.

## Hotline/Helpdesk

- Téléphone : +41 840 235 235
- E-mail : [e-demarches@etat.ge.ch](mailto:e-demarches@etat.ge.ch)
- Horaires : de 8h à 18h, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 26 novembre de 8h à 12h.